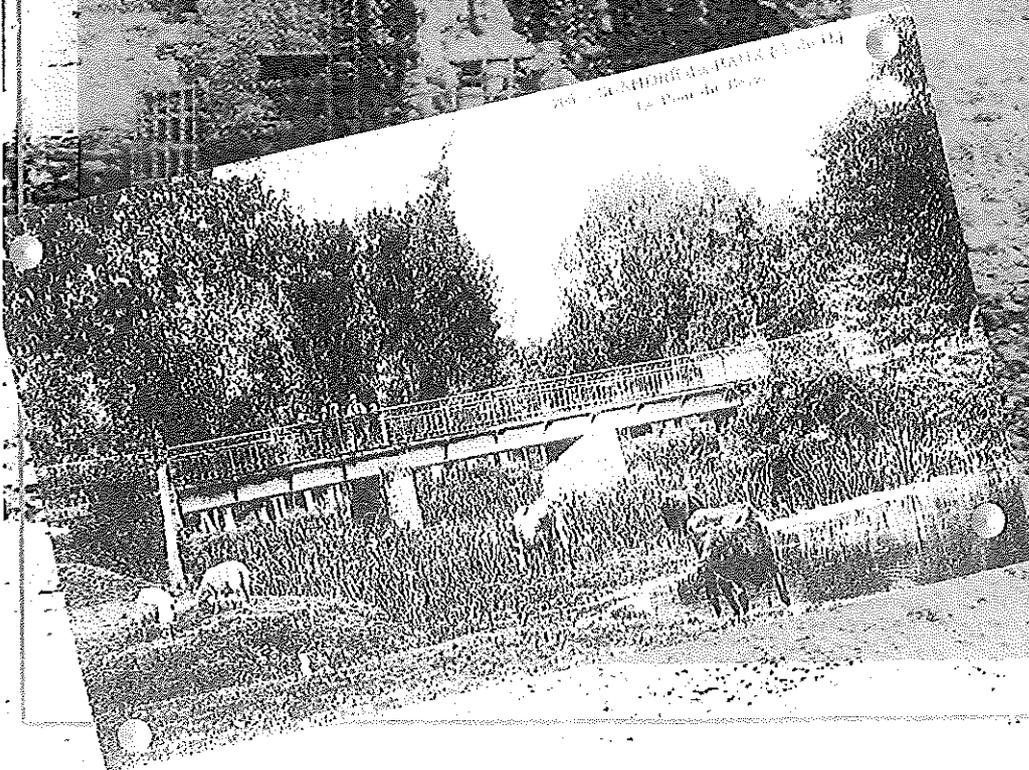


# St-André des Eaux

*Bulletin  
Municipal*



*N° 43  
Janvier 2005*

## EDITORIAL

Chers amis,

En ce début d'année 2005, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite dans votre vie familiale ou professionnelle, avec une pensée toute particulière pour toutes les personnes qui souffrent de la maladie, de l'isolement ou du manque de travail.

J'exprime mes souhaits de bienvenue aux nouveaux habitants de la commune à qui je souhaite de s'intégrer pleinement à la vie locale.

Comme je l'ai rappelé lors de la cérémonie des vœux du dimanche 10 janvier, 2005 sera l'année de l'organisation de l'urbanisme dans la commune pour les 10 années à venir. L'étude du zonage d'assainissement commencée en 2004 a été finalisée dans notre réunion du conseil municipal du 17 janvier dernier par le choix de l'assainissement individuel.

La mise en place d'une carte communale devra être proposée à l'enquête publique au cours de l'année. Le choix du cabinet d'étude étant prévu dans la première quinzaine de février.

Le recensement est actuellement en cours, il est effectué par Corinne HAZARD. Je vous demande de lui réserver un bon accueil.

Dans le cadre de notre action intercommunale, je souhaite que 2005 voit se réaliser le centre nautique et de loisirs de Bétineuc pour l'accueil de la jeunesse. L'étude hydraulique confirme que la partie communautaire de la zone intéressée par la future installation, n'est pas inondable.

La programmation de la disparition de notre perception d'EVAN, transférée à la trésorerie générale de DINAN, sans concertation avec les élus, relance le débat sur l'avenir des services publics. La disparition du trésor public de notre canton sera certainement préjudiciable à nos collectivités locales et à la fonction des élus. Cette démarche que nous condamnons s'inscrit dans "la logique de la rentabilité" au lieu de parler d'efficacité des services publics. Ces décisions politiques qui aboutissent à casser des services de proximité doivent faire l'objet d'une opposition résolue.

A l'heure où le gouvernement parle de mettre en place un plan de cohésion sociale, je me permets d'affirmer que le premier des outils de cette cohésion sont les services publics, car ils sont essentiels à l'égalité des citoyens et à la vitalité économique de nos communes rurales.

Les services publics ne représentent pas un coût pour la collectivité, au contraire, ils sont un atout déterminant et reconnu par les employeurs, les artisans ou chefs d'entreprises qui souhaitent s'implanter dans notre région rurale et favorisent donc le maintien des emplois sur le territoire et contribuent à limiter les inégalités sociales.

Dans les semaines à venir nous aurons le devoir de nous mobiliser et exprimer résolument quelle présence de l'état nous souhaitons sur notre territoire pour assurer les missions de services publics indispensable à tous les citoyens.

Robert NOGUES

# ETAT CIVIL

## 2004

### NAISSANCES

Sarah **BEN AZIZA** née le 30 janvier 2004 à DINAN « lotissement des Tilleuls »  
Romane Audrey Christelle **LARDE** née le 25 mars 2004 à DINAN « Penhouët »  
Léa Elodie Zoé **HOUEL** née le 20 mai 2004 à DINAN « Le Hambout »  
Fanch **DELLIERE** né le 4 octobre 2004 à DINAN « Les Basses Mares »  
Nathan Gérard Christian **FOULON** né le 22 décembre 2004 à DINAN « La basse Millière »

### DECES

\* Ernest Jean Aristide Louis **SIMON** décédé à ST ANDRE DES EAUX le 10 Octobre  
\* Hélène Yvonne Albertine **FOUERE** épouse **DESHAYES** décédée à ST ANDRE DES EAUX le 19 novembre  
\* Monique Maryvonne Huguette **RENAULT** épouse **COLLET** décédé à DINAN le 23 décembre

## 1904

### NAISSANCES

Isidore Marie **ALLO** né le 24 Janvier  
Bernadette Marie **ROSVAL** née le 18 avril  
Marc François Joseph Marie **NOGUES** né le 25 avril  
Célestin Marie François **GALLEE** né le 12 mai  
Hortense Victoire **GOMBERT** née le 22 juin  
Marie Rose Eugénie **RAMARD** née le 6 juillet  
Fernande Virginie Anne Marie **ROBERT** née le 10 juillet  
Marie Jeanne Aline Joséphine **DURAND** née le 28 juillet  
Marcel Léon Joseph François **CORMAO** né le 5 novembre  
Virginie Célestine Victoire **DESAINTPERN** née le 4 décembre  
François Henri Emile Jean Marie **SUAS** né le 4 décembre

## MARIAGES

Le 12 janvier

Julien Marie Joseph **PILORGE** (le QUIOU) et Jeanne Marie Joséphine **DELOURME**

Le 27 septembre

Pierre Henri **ALLIX** (ST ANDRE) et Célestine Marie Françoise **LECRIOUX**

Le 9 novembre

Jean Marie Joseph Mathurin **ROGER** (EVRAN) et Ernestine Anne Marie Joseph **RÉHAULT**

## DECES

Marie Joseph **ALAIRE** épouse de Célestin **PELLAN** décédée le 8 mai à l'âge de 30 ans

Virginie **AMELOT** veuve de Joseph **ROBERT** décédé le 12 juin à l'âge de 76 ans

Joseph **NICOLAS** époux de Rose **BOURDET** décédé le 23 octobre à l'âge de 70 ans

## *PERMIS DE CONSTRUIRE*

**LEBOUC Johan**  
**GAUTIER Henri**  
**GOURDEL Hubert**  
**GOURDEL Hubert**

permis de construire d'une maison individuelle au « Hambout »  
amélioration d'une maison à la « Lindais »  
construction d'une fosse à la « Haute Millière »  
construction d'une fosse et d'une fumière à « Penhouet »

## *AUTORISATIONS DE TRAVAUX*

**ERUSSARD Armand**  
**ADAMS Paul**  
**HIARD Jacky**  
**ROBERT Clémence**  
**BLANC Jacques**  
**NOGUES Jean-Louis**

déplacement d'une lucarne sur bâtiment existant au « Hambout »  
modification d'ouverture sur bâtiment existant à « Fondobont »  
Pose de 3 châssis de toit sur bâtiment « au hambout »  
Création d'une ouverture en pavés de verre à la « Giraudais »  
Construction d'un abri de jardin à la « Ville Ven »  
modification et création d'ouverture à « Monmusson »

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 6 Août 2004

L'an deux mil quatre, le 6 Août à 15 heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. NOGUES Robert Maire

Présents : MM. NOGUES R., COMMEUREUC M., RENAULT J., MANCHON A., BLOUTIN M., Mmes MAUFFRAIS M.C

Absents : MM. FEUDE Y., GROSSET J. C., AUBRY A., GUIDE P., Mlle CHAUVEL C.

Secrétaire de séance : MAUFFRAIS M.C

### **Objet : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

Le Maire fait part au conseil municipal du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

\* valide le plan de randonnée et le chemin équestre.

\* précise qu'un chemin communal mitoyen entre ST ANDRE DES EAUX et LE QUIOU longe les parcelles cadastrées section B 196, 195, 194, 187, 186, et qu'il n'y a donc pas lieu de passer sur ces terrains privés.

\* indique que les parcelles cadastrées section A 1721, 1628, 1736, 1724, 1725, 1731, 1730, 1729, 1728, 1733, 1734, 1732, 1460, 1666, 1134 appartiennent aux départements.

\* observe que le chemin de randonnée ne passe pas sur la parcelle privée cadastrée section A 1251, et que les autres parcelles cadastrées section A 1737, 838, 1698, 1696, 1694 ainsi que la N°275 sont propriétés de la commune.

### **Objet : Recouvrement en eau**

Le maire rappelle que le café et les logements près de la mairie étaient branchés sur le même compteur d'eau et qu'il faut évaluer leur consommation pour l'année 2003 ainsi que celle du logement de l'école. Il précise que les logements à proximité de la mairie et le café ont des compteurs différents depuis mars 2004.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

\* décide de récupérer la redevance d'eau pour l'année 2003 et 2004 pour le logement près de la mairie et le café

\* estime la consommation à 200m<sup>3</sup> d'eau pour le café et 30m<sup>3</sup> d'eau par habitant pour les logements et par an

\* pour 2004, la consommation est évaluée au ¼ de la consommation annuelle.

\*Pour le logement de l'école la redevance pour l'année 2004 sera mise en recouvrement l'année prochaine.

## **Objet : demande de certificat d'urbanisme**

Le conseil municipal

\* donne un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme présenté par la SCP GAUTREAU et LE GALL en vue de la vente d'un terrain cadastré N°185 de la section A à la « Béchardais » appartenant à Mme Marie MAUFFRAIS pour la construction d'une maison d'habitation

\* souhaite que les chênes bordant le terrain soient conservés

## **Séance du 20 septembre 2004**

L'an deux mil quatre, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. NOGUES Robert Maire

**Présents :** NOGUES R., RENAULT J., COMMEUREUC M., AUBRY A, GROSSET J.C., MANCHON A., Melle CHAUVEL C.

**Absents :** GUIDE P., FEUDE Y., BLOUTIN M., Mme MAUFFRAIS M.C.

**Secrétaire de séance :** Melle CHAUVEL

## **Objet : élaboration d'une carte communale**

M. le Maire expose que la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 a introduit la carte communale comme un document d'urbanisme opposable au sens où dorénavant, elle est soumise à enquête publique.

La carte communale a vocation à délimiter le ou les secteurs où les constructions sont autorisées et celui ou ceux où les constructions ne sont pas admises.

Le règlement qui s'imposent à ces secteurs est le Règlement National d'Urbanisme.

Cette étude doit être suivie régulièrement par une commission municipale élargie en cas de besoins.

Au final, la carte communale est approuvée conjointement par le conseil municipal et le préfet.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

\* d'élaborer une carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune en application de l'article L 124.1 du code de l'urbanisme

\* de demander conformément à l'article 121.7 du code de l'urbanisme, que les services de la D.D.E. soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour l'assister et la conseiller dans le lancement de la procédure d'élaboration d'une carte communale et lors de la consultation au choix du cabinet d'études qui en sera chargé.

dans le lancement de la procédure d'élaboration d'une carte communale et lors de la consultation au choix du cabinet d'études qui en sera chargé.

\* de solliciter l'Etat pour une part de la dotation Générale de décentralisation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la carte.

\* de donner autorisation au maire pour signer tout contrat avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration de la carte communale.

**Objet : Relais assistance maternelle**

**Constitution d'un syndicat mixte entre la communauté de communes du pays d'EVTRAN et la communauté de communes du pays de CAULNES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de Relais Assistante Maternelle (R.A.M.) du Pays d'Evran a été agréé par la Caisse d'Allocations Familiales le 14 juin 2004. Il prévoyait notamment le recrutement d'un animateur. Ce dernier effectuerait un mi temps sur la Communauté de Communes du Pays d'Evran et un second sur celle du Pays de Caulnes.

Par délibération en date du 17 mai 2004, le Conseil Communautaire a décidé la création de ce R.A.M. sur son territoire.

Cependant, afin de faciliter la gestion de ce poste et d'en assurer la transparence financière (fonctionnement et investissement), il est proposé de créer un Syndicat Mixte entre les deux collectivités.

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 31 août 2004 a :

- \* Accepté le principe de création d'un Syndicat Mixte entre les Communauté de Communes Du Pays de Caulnes et celle du Pays d'Evran afin de gérer le RAM,
- \* Approuvé les statuts tels qu'ils sont annexés à la présente délibération
- \* Désigné les membres titulaires et suppléants afin de siéger au futur Syndicat
- \* Pris l'engagement de financer le Syndicat Mixte dans les conditions fixées dans les Statuts.

Monsieur Le Maire donne ensuite lecture des projets des statuts et, conformément à la réglementation en vigueur, rappelle que chaque conseil municipal des communes membres de la Communauté doit se prononcer sur la création de ce Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- \* **ACCEPTE**, la création d'un Syndicat Mixte entre la Communauté de Communes du Pays d'Evran et celle du Pays de Caulnes, afin de gérer le Relais Assistante Maternelle, conformément aux statuts présentés et annexés à la présente décision

## **Objet : modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité**

Monsieur le maire expose au conseil le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de cette structure de :

- > Rendre plus opérationnel l'organisation de son comité syndical
- > Conforter juridiquement ses actions, en s'appuyant sur le nouveau contexte législatif de l'intercommunalité.

Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les statuts (jointes en annexe) votés et présentés, le 5 juillet 2004, lors de l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal note que cette approbation conduit à la dissolution du syndicat primaire d'EVTRAN avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et, en conséquence, transfère la compétence de base « électricité » au Syndicat Départemental d'Electricité.

Conformément aux besoins de la commune, le conseil municipal décide également de confier au Syndicat Départemental d'Electricité les compétences optionnelles suivantes :

### **\* Eclairage public (visés 3-2-2 des statuts)**

- 1 – Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement
- 2 – Maintenance des installations
- 3 – Achat d'électricité
- 4 – Etablissement de la cartographie

### **\* Réseaux et infrastructures de communications électroniques (visés 3-2-3 des statuts)**

- 1 – Etablissement et exploitation
- 2 – Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (enfouissement, travaux neufs)
- 3 – Etablissement de la cartographie

### **\* Gaz (visés 3-2-1 des statuts).**

## **Séance du 22 novembre 2004**

L'an deux mil quatre, le 22 novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. NOGUES Robert Maire

Présents : MM. NOGUES R., GROSSET J. C., COMMEUREUC M., AUBRY A., RENAULT J., MANCHON A., FEUDE Y., BLOUTIN M., Mlle CHAUVEL C.  
Mmes MAUFFRAIS M.C

Absent : M. GUIDE P.,

Secrétaire de séance : FEUDE Yannick

## **Objet : création d'un emploi d'agent recenseur**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement en 2005.

- Vu le code générale des collectivités territoriales
- Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3 ;
- Vu la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V
- Vu le décret N° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population
- Vu le décret N° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population
- Vu le décret N° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.
- Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité la création d'un emploi d'agent recenseur (non titulaire à temps non complet) pour faire face au besoin du recensement de la population pour la période allant du 19 janvier au 19 février 2005.

## **Objet : rémunération de l'agent recenseur**

Le Maire fait part au conseil qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte.

Le conseil municipal décide de fixer la rémunération brut de l'agent comme suit :

- \* 1.10 € par bulletin individuel
- \* 0.60€ par feuille de logement
- \* 30.50 € par séance de formation

## **Objet : goudronnage des routes Demande de D.G.E.**

Le Maire fait part au conseil municipal que certaines routes pourraient être goudronnées l'an prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

\* décide de goudronner la route qui descend à la Desvrie, la route qui va chez M. ROBIN au champ Richet ainsi que la route qui va à l'église et le parvis de l'église.

\* sollicite l'aide de l'état au titre de la Dotation Globale d'équipement des communes  
- 2è part

\* donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette demande

### **Objet : ligne de trésorerie**

Le Maire indique que pour éviter des ruptures de trésorerie la commune à recours à une « ligne de trésorerie » auprès du Crédit agricole. Celle-ci est arrivée à échéance le 10 novembre et le crédit agricole propose de la renouveler à hauteur de 152 000 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour ce montant.

### **Objet : demandes de certificat d'urbanisme**

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle 1080 de la section A au lieu-dit « Le Hambout » appartenant à de M. PELLARD Serge pour la division de la parcelle en 2 lots constructibles.

### **Objet : demande de certificat d'urbanisme**

Le Conseil Municipal décide de donner un avis très favorable à la demande de certificat d'urbanisme présentée par maître LAME notaire à CAULNES en vue de la vente d'un terrain cadastré N° 184 de la section A lieu-dit « la Béchardais », appartenant à Mme BERNARD Jeannine.

Il précise que cette propriété est située au en agglomération à 200 mètres de la mairie et hors zone inondable. Le terrain est desservi en eau potable et électricité et la voie communale bordant la parcelle présente des caractéristiques suffisantes pour assurer son accès.

### **Objet : bornage de terrain à la Lindais**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait négocié un échange de terrain à la Lindais avec M. PENOT et Mme PHILIPPE et Mme COLLET pour la rectification du virage.

Mme COLLET Monique avait contesté les 24m<sup>2</sup> de terrain pris par la commune et avait demandé la pose de buses pour pouvoir le récupérer.

Il précise que M. PENOT a vendu sa maison à M. HAMON Bruno et à Melle GUYOT Laurence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

\* décide de régulariser cet échange de terrain avec les nouveaux propriétaires et avec Mme Philippe.

\*demande que M. ALLAIN géomètre fasse le nécessaire pour proposer aux nouveaux propriétaires le bornage de la route avec les superficies à régulariser afin de clôturer au plus vite ce dossier.

# ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Commune de Saint-André des Eaux (22)

Schéma d'assainissement  
Scénarios

PENHOUËT

## PROPOSITION ASSAINISSEMENT SEMI-COLLECTIF SC1

### ● Solution TECHNIQUE SC1 : ASSAINISSEMENT SEMI-COLLECTIF

Nbre d'habitations desservies par l'assainis. collectif :	26
Nbre de parcelles U	5
Estimation du nombre de personnes :	93
Linéaire de réseau à créer :	
Gravitaire (ml) :	700
Refolement (ml) :	500
Poste de refolement :	1
Dimensionnement du site de traitement (ég.hab) :	93
Volume de la fosse toutes eaux (m3) :	42
Superficie du filtre à sable (m2) :	279

⊙ Ce scénario annule les problèmes de contraintes parcellaires sur la totalité des habitations.

⊙ Le coût de ce système est un très supérieur à la réhabilitation de l'assainissement autonome et implique des frais d'entretien supplémentaires. Il y a peu de contraintes à l'assainissement autonome (3). Une habitation est exclue du système.

Remarque : l'acquisition foncière des terrains réservés au site de traitement n'est pas prise en compte dans la présente étude.

Le système mis en place pourrait être un filtre à sable où un épandage en fonction des caractéristiques du sous-sol.

### ● Solution FINANCIÈRE SC1 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Frais d'investissement		Coût
	coût unitaire	unité	
Réseau gravitaire sous voirie	185 €	700	129 500 €
Réseau refolement sous voirie	90 €	500	45 000 €
Poste de refolement	35 000 €	1	35 000 €
Raccordement en domaine public	381 €	26	9 906 €
Site de traitement	450 €	93	41 850 €
<b>TOTAL</b>			<b>261 256 €</b>
Imprévus 10%			26 126 €
<b>TOTAL</b>			<b>287 382 €</b>
<b>Coût moyen par foyer existant</b>			<b>11 053 €</b>
Coût moyen réseau par foyer existant			8 439 €
Aide financière d'investissement			
Réseau			76 792 €
Ouvrage épuratoire			33 480 €
<b>TOTAL aide financière</b>			<b>110 272 €</b>
<b>TOTAL Subventions déduites</b>			<b>177 110 €</b>

	Frais d'entretien annuels		coût total
	coût unitaire	unité	
Réseau			
Curage réseau	1,07 €	700	749 €
Poste de refolement	1 519,00 €	1	1 519 €
Curage boîte de branchement	0,76 €	26	20 €
Site de traitement			
Vidange de la FTE (le m3)	11,50 €	42	481 €
Entretien général	2 496,00 €	1	2 496 €
<b>TOTAL annuel</b>			<b>5 265 €</b>

**LE BOURG****PROPOSITION ASSAINISSEMENT COLLECTIF C1****● Solution TECHNIQUE C1 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Nbre d'habitations desservies par l'assainis. collectif :	17
Nbre de parcelles U	3
Estimation du nombre de personnes :	60
Linéaire de réseau à créer :	
Gravitaire (ml) :	810
Refolement (ml) :	410
Poste de refolement :	1
Dimensionnement du site de traitement (ég.hab) :	60
Volume de la fosse toutes eaux (m3) :	27
Superficie du filtre à sable (m2) :	180
DBO5 (kg/j)	3,6

☺ Ce scénario annule les problèmes de contraintes parcelaires sur la totalité des habitations.

☺ Le coût de ce système est un très supérieur à la réhabilitation de l'assainissement autonome et implique des frais d'entretien supplémentaires. Le site de traitement doit se situer hors zone inondable et implique la mise en place d'un poste de refolement. Une canalisation devra ensuite ramener les eaux traitées pour les rejeter au niveau du pont du bourg ou encore jusqu'au ruisseau de la Vallée, l'étang de Bétineuc ayant pour usage la baignade.

Il y a peu de contraintes à l'assainissement autonome (4).

Remarque : l'acquisition foncière des terrains réservés au site de traitement n'est pas prise en compte dans la présente étude.

Le système mis en place pourrait être un filtre à sable drainé imperméabilisé.

**● Solution FINANCIÈRE C1 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

## Frais d'investissement

	coût unitaire	unité	Coût
Réseau gravitaire sous voirie	185 €	810	149 850 €
Réseau refolement sous voirie	90 €	410	36 900 €
Poste de refolement	35 000 €	1	35 000 €
Raccordement en domaine public	381 €	17	6 477 €
Site de traitement	450 €	60	27 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>255 227 €</b>
Imprévus 10%			25 523 €
<b>TOTAL</b>			<b>280 750 €</b>
Coût moyen par foyer existant			16 515 €
Coût moyen réseau par foyer existant			13 425 €
Aide financière d'investissement			
Réseau			79 879 €
Ouvrage épuratoire			21 600 €
<b>TOTAL aide financière</b>			<b>101 479 €</b>
<b>TOTAL Subventions déduites</b>			<b>179 270 €</b>

## Frais d'entretien annuels

	coût unitaire	unité	coût total
Réseau			
Curage réseau	1,07 €	810	867 €
Poste de refolement	1 519,00 €	1	1 519 €
Curage boîte de branchement	0,76 €	17	13 €
Site de traitement			
Entretien général	2 496,00 €	1	2 496 €
<b>TOTAL annuel</b>			<b>4 895 €</b>

## REPERCUSSION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE PRIX DU METRE CUBE D'EAU FACTURE A L'USAGER

### Part fermière (entretien)

BASE Hypothèse de tarification du mètre cube d'eau facturé à l'usager

Part Fermière en 2003

Prime fixe annuelle (par foyer) 0,00 €

Taxe assainissement existante par mètre cube d'eau consommé 0,00 €

Volumes Eaux Usées - Assainissement collectif 2003 0

Consommation en eau potable réseau AEP par foyer 83

SCENARIOS	Scénarios	Nbre de foyers	Entretien	Recette annuelle complémentaire	Augmentation du Prix du m3 d'eau usée
		F	E	$R = Fx O + Fx 83 \times 0$	$= (E - R) / (O + F \times 83)$
LE BOURG	C1	17	4 895 €	0 €	3,47 €
PENHOUËT	SC1	26	5 265 €	0 €	2,44 €

## REPERCUSSION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE PRIX DU METRE CUBE D'EAU FACTURE A L'USAGER

### Part collectivité (investissement)

BASE Hypothèse de tarification du mètre cube d'eau facturé à l'usager

Part Collectivité en 2003

Prime fixe annuelle (par foyer) 0,00 €

Taxe assainissement existante par mètre cube d'eau consommé 0,00 €

Frais de Branchement

Frais de Branchement

Emprunt à financer à 5% sur 20 ans.

Coefficient financier : 0,0802426

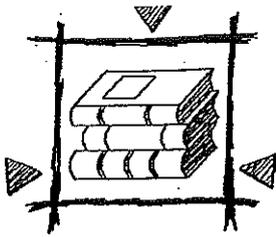
0 € Ils constitueront un apport financier non négligeable à la mairie et contribueront donc à diminuer les coûts d'investissement.

Amortissement calculé sur 40 ans

Volumes Eaux Usées - Assainissement collectif 2003 0

Consommation en eau potable réseau AEP par foyer 83

SCENARIOS	Scénarios	Nbre de foyers	Montant à emprunter	Annuités	Amortissement	Recette annuelle complémentaire	Participation annuelle de la commune	Augmentation du Prix du m3 d'eau usée
		F	Investissement - Subventions	A	A'	$R = Fx 83 \times 0 + Fx 0$	$P = A + A' + E - R$	$P / (83 \times F + 0)$
LE BOURG	C1	17	179 270 €	14 385 €	7 019 €	0 €	21 404 €	15,17 €
PENHOUËT	SC1	26	177 110 €	14 212 €	7 185 €	0 €	21 396 €	9,91 €



## ORIENTATIONS / CONCLUSION

Les solutions proposées dans les pages précédentes font état des possibilités techniques sur les secteurs étudiés.

En ce qui concerne la commune de Saint-André des Eaux, les assainissements collectif et/ou collectif sur site ont été simulés pour montrer objectivement leur aberration et permettre au maître d'ouvrage de faire un choix sur des propositions concrètes.

L'habitat au niveau du bourg est diffus, un assainissement semi-collectif est en place pour les derniers HLM construits, une bonne partie des habitations ont un assainissement datant de moins de dix ans et conforme. Il existe peu de contraintes à l'assainissement individuel (sauf au niveau du secteur de la mairie, 3 contraintes).

Le coût d'un assainissement collectif est deux fois plus cher que la réhabilitation de l'assainissement individuel.

Le risque d'inondation oblige le déplacement du site de traitement vers le nord-ouest du bourg et la mise en place d'un poste de refoulement. Ceci augmente les longueurs de canalisation et du coût.

L'orientation que nous vous proposons ci-dessous prend en compte l'aptitude du sol à l'assainissement autonome, la densité et les contraintes de l'habitat ainsi que les possibilités techniques et financières.

### ☛ Assainissement collectif

***La base nautique de Bétineuc devrait être reliée à l'assainissement collectif de la commune d'Evran. Le réseau passe sur la départementale D78 à l'entrée du site (information recueillie auprès de la mairie).***

### ☛ Assainissement autonome

***Le Bourg et le reste du territoire communal.***

***Suite aux propositions de solutions d'assainissement et aux calculs des répercussions de ces travaux sur le prix du mètre cube d'eau, il appartient à la municipalité de Saint-André des Eaux de délibérer sur les zones relevant de l'assainissement collectif et sur les zones relevant de l'assainissement non-collectif.***

***Cette délibération permettra d'établir le rapport final qui présentera le zonage d'assainissement de la commune sous forme cartographique.***

***Le rapport final fera, par la suite, l'objet d'une enquête publique.***

---

Rapport Assainis 03-22287

CALLIGÉE BRETAGNE - 19, rue Amiral Jurien de la Gravière - 29200 Brest  
Tél : 02.98.43.48.80 - Fax : 02.98.43.42.97 - E-mail : brest@calligee.com

## CONCLUSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, réuni le 17 janvier 2005, a décidé de suivre les conclusions du bureau d'étude et d'opter pour l'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune hormis le site de « Bétineuc » qui est relié à EVRAN.





# SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'EV'AN

## Ex SIVOM

### ETAT DES TRAVAUX EN 2004

COMMUNES	TRACTO	CAMION	DEBROUS	MAIN D'OEUVRE
Evran	133.5	115.5	393.5	793
Les Champs Géraux	147	143	130	552.75
Le Quiou	28	19.75	18	83
Plouasne	186.5	120.75	201.5	641.5
Saint Judoce	46.25	30.25	109.25	212.5
Saint André des Eaux	64	20	64.5	178.75
Saint Juvat	56	57	125.5	318.25
Tréfumel	9	16.5	61.5	95.5
Communauté	167.25	83.25	21.5	349
Conseil Général	0	0.75	42.5	47
<b>TOTAL</b>	<b>837.5</b>	<b>606.75</b>	<b>1167.75</b>	<b>3271.25</b>

Personnel à la déchetterie 99 h 1/4

### EVOLUTION DES TRAVAUX

Années	Tracto-pelle	Camion	Débroussailleuse	Main d'œuvre
1998	1134	800.25	1678.75	4672.25
1999	1280.75	836	1235	4708.25
2000	1221	898	1740.25	4579
2001	1349.75	873	1413	4308.5
2002	1195.25	904.25	1228.75	4039.25
2003	1122	938	1362.5	4176
2004	837.5	606.75	1167.75	3271.25

Dépenses :

O.M. 154 534 € représentent 42.55 % des dépenses totales  
 Voirie : 208 646 € représentent 57.45% des dépenses totales  
 Total 363 180 €

Coût de la réalisation de l'entrepôt

\* bâtiment 123 250 € H.T.  
 \* honoraires 9 860 € H.T.  
 \* missions 6 000 € H.T.  
**soit environ 140 000 € H.T.**

Population du canton : 5 670 hab  
 Population de PLOUASNE : 1 358 hab.  
 Population de la communauté : 4 312 hab.

Un prêt de 140 000 € sur 20 ans à 4.10%, donnerait une annuité de 10 393 €

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Saison hiver du 01/10 au 31/03

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	fermé	fermé	10 h 00 12 h 00	fermé	fermé	09 h 00 12 h 00
Après midi	14 h 00 17 h 00	fermé	14 h 00 17 h 00	fermé	14 h 00 17 h 00	14 h 00 18 h 00

Saison été du 01/04 au 30/09

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	fermé	10 h 00 12h 00	10 h 00 12 h 00	10 h 00 12 h 00	fermé	9 h 00 12 h 00
Après midi	14 h 00 17 h 00	fermé	14 h 00 17 h 00	fermé	14 h 00 18 h 00	14 h 00 18 h 00

La déchetterie est fermée le dimanche et les jours fériés

## Une bonne occasion de se retrouver

Extrait du journal « Le Petit Bleu »



Une belle tablée en toute convivialité pour conserver le lien entre les générations, de 60 à 90 ans.

Belle ambiance ce samedi 11 décembre à la Vieille Auberge de Tréfumel où les 35 invités du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) se retrouvaient autour d'un bon menu.

Pour le maire, Robert Nogues, «c'est pour beaucoup l'une des seules occasions de

se retrouver et la journée se terminera autour de quelques bonnes histoires et encore quelques chansons mais moins que dans le temps.» L'assemblée était présidée par les doyens présents.

A savoir Louis Lenouvel, Eugène Faisant, Henri Deshayes et Fernande Jan.

## VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

### «Il va falloir se battre»



Une très forte représentation de la population s'est rendue aux vœux de la municipalité. Une manière aussi de se retrouver et de souder la communauté.

#### La municipalité demeure inquiète face à la réorganisation des services publics.

C'est devant une salle de classe bien remplie que le maire, Robert Nogues, a présenté les vœux de la municipalité à la population. L'ouverture s'est faite sur une minute de silence pour les victimes du raz de marée en Asie. «Un moment d'émotion et de compassion». Le maire a poursuivi en adressant tous ses remerciements au personnel communal dont tout particulièrement la secrétaire, Madame Le Breton qui tient le poste depuis 1980, ainsi que les personnes qui assurent le ramassage scolaire et l'accompagnement des enfants à l'école. «Une fidélité au poste de chaque instant.»

Il a ensuite exprimé son soutien aux associations locales avec la Ronde des Cygnes qui assure l'animation des aînés. Le comité des fêtes «actif et dynamique» qui

prépare notamment le 25ème marathon de St André (ce sera le 1er août) se compose «d'une équipe toujours présente sur le terrain».

A l'état-civil, 5 naissances ont été pointées sur la commune ainsi que 3 décès. Ce début d'année verra le recensement de la population qui sera réalisé par Corine Le Hazard. Remerciements également à l'équipe municipale qui s'acquitte soigneusement de toutes ses tâches et notamment de ses délégations auprès de la communauté de communes.

Au bilan des travaux, «nous sommes une petite commune avec un petit budget mais nous avons terminé la réhabilitation du logement près de la mairie et nous poursuivons le talus de protection du bourg en bordure du ruisseau de la vallée.» Les projets pour 2005 se portent sur «l'organisation de l'urbanisme de la commune pour les dix ans à venir» avec la mise en place

d'une carte communale. Les zones d'installation se situeront autour de l'église et aussi dans les villages où il n'y a plus d'exploitations agricoles. Une enquête publique permettra à chacun de donner son point de vue et de faire ses remarques. Pour l'assainissement, «nous allons vers des systèmes individuels du fait de la trop faible densité d'habitations.»

Concernant la voirie 2005, la priorité sera le goudronnage de la place de l'église. Au chapitre de Bétineuc, «une étude hydraulique vient de confirmer ce que nous savions tous, la zone intéressée par de futures installations n'est pas inondable. Aussi la communauté de communes a la volonté de réaliser un équipement sanitaire et un local pour accueillir la jeunesse.» Robert Nogues termine son intervention sur «la sauvegarde des services publics et des services de proximité. Il n'y a actuellement aucune concertation, il va falloir se battre pour cela !»

# LA CYBERCOMMUNE DU PAYS D'ÉVRAN

La cybercommune est un espace multimédia (partagée en plusieurs lieux) ouvert à tous qui propose :

- ☞ des initiations,
- ☞ des consultations de CD-rom (jeux, éveil, culturels)
- ☞ scanner, imprimantes (noir et blanc, couleur A3 à Evran), logiciels de bureautique
- ☞ une connexion Internet en accès libre (haut débit via le WIP à Evran)
- ☞ prêt d'un appareil photo numérique (contre une caution).

Dans tous les cas Céline, l'animatrice, est là pour vous accompagner et (ou) vous conseiller.

Afin d'avoir plus d'informations vous pouvez vous renseigner à la Communauté de Communes (02.96.27.56.30) ou directement auprès de l'animatrice dans chaque espaces (ou aux numéros et horaires indiqués sur le planning ci-dessous)

	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
9h		02.96.88.17.03			Le quiou 9h30-12h30
10h		Saint Juvat			
11h		9h-11h30			
12h					
13h					
14h		02.96.27.52.99			Les champs géraux *
15h		Evran			
16h		14h-18h			
17h	02.96.27.52.99		02.96.27.52.99	02.96.88.17.00	02.96.27.52.99
18h	Evran		Evran : 17h-19h	Tréfumel	Evran : 17h-19h
19h	17h-20h		02.96.27.56.08	17h-20h	
20h			Saint judoce		
21h			19h15-22h15		

\*la salle des Champs Géraux étant fermé pour travaux les horaires sont maintenus mais ont lieu à la salle d'Evran.

Depuis 2004 la Communauté de Communes dispose de son propre site Internet vous pouvez le consulter en tapant l'adresse :

<http://www.paysdevran.com>

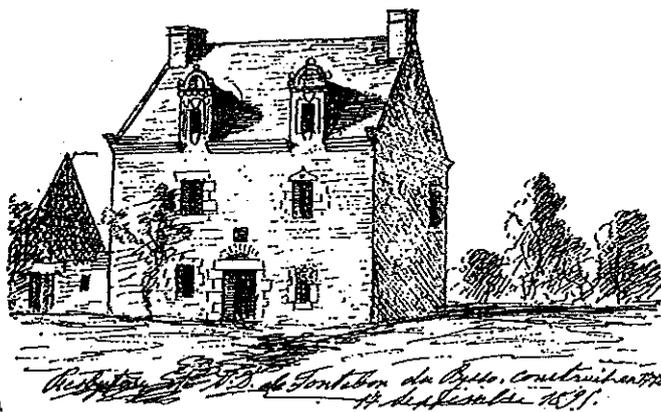
Faites nous part de vos impressions !

(si vous avez une information à transmettre : manifestations, fêtes ... n'hésitez pas à envoyer un e-mail ou à en informer la Communauté de Communes afin qu'elle la fasse apparaître sur le site)

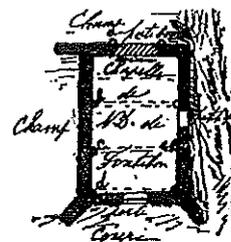
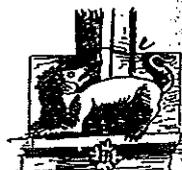
En octobre 2004 la cybercommune a proposé aux associations d'apprendre à créer leur page web (certaines sont déjà finies et consultables sur le site de la communauté de communes). Si vous êtes une association et que vous êtes intéressée par cette initiation : consultez l'animatrice (une prochaine session pourra alors se mettre en place)

## PATRIMOINE DE LA COMMUNE AU 19<sup>ème</sup> SIECLE

Le château du Besso mire ses hautes toitures et sa tour polygonale dans la Rance. Vicomté d'ancienneté, il passa de la maison du Besso à celles de Beaumanoir, de Rosmadec, de la Palluelle, Nicolas de Clayes, Hay, de Ferron du Quengo et Hersart de la Villemarqué. Son moulin seigneurial est orné du blason des Beaumanoir.



Détail de N. D. de Fontaine du Besso.



Après avoir traversé la Rance, nous laissons à droite la vieille église et le Placy.

La vieille église de Saint-André-des-Eaux, d'accès difficile, il est vrai, aurait dû, néanmoins, être conservée à cause de son antiquité. Il a fallu sa ruine, œuvre d'une municipalité ignorante et mal inspirée, pour faire découvrir les peintures d'art roman primitif qui en décoraient les murailles et qui disparaissent chaque hiver davantage.

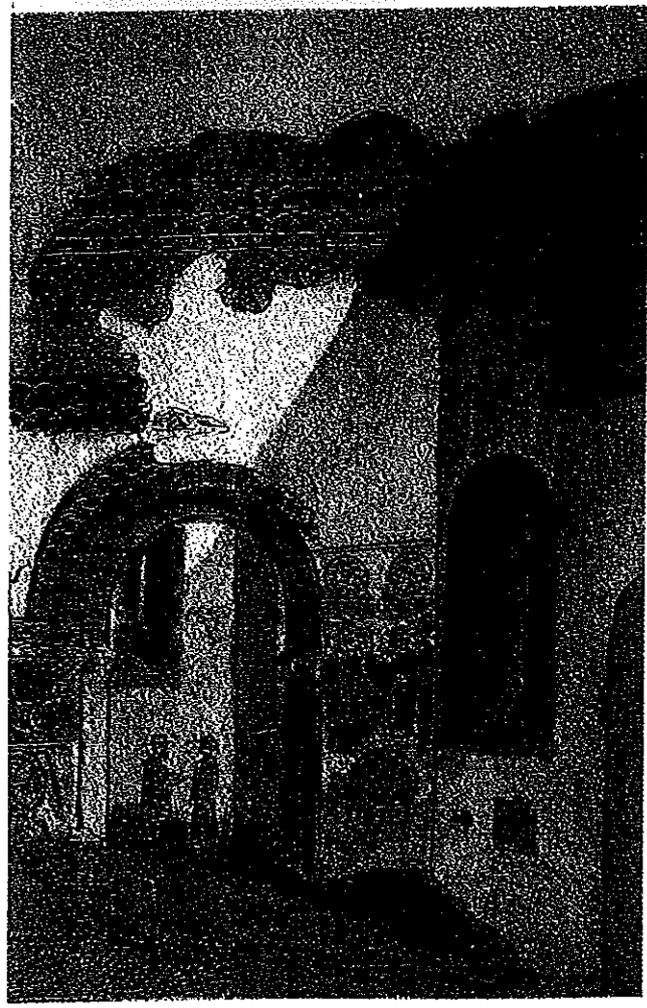
Le Placy est un petit manoir portant inscrit sur sa façade : « je suis de 1737 ».

L'église actuelle de Saint-André-des-Eaux est une jolie construction moderne, due à M. Morvan, architecte, l'un des anciens présidents de la Société d'Emulation. Elle renferme des statues en pierre blanche du XVI<sup>e</sup> siècle, dont une intéressante Sainte-Magdeleine.

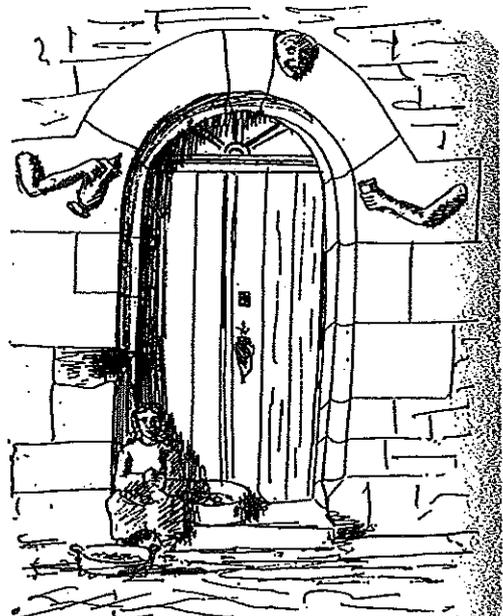


Village de  
St-André-des-Eaux.

Village de St-André-des-Eaux  
à côté du Croquis au 2<sup>e</sup> étage.



pequeña de  
St-André-des-Eaux  
Detail



Porte d'une vieille maison, au village  
de Penhoët, en St-André-des-Eaux  
Côte-d'Or Nord (1888 & juillet 1911)

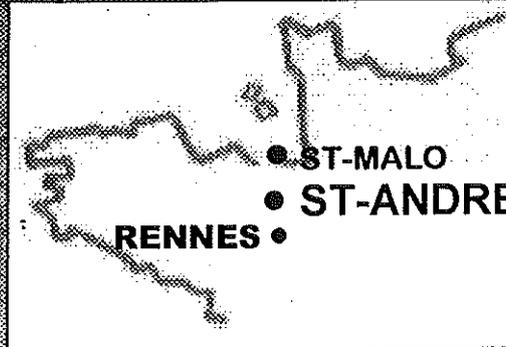
*Un quart de siècle pour l'un des plus anciens marathons de France*

**Surprise pour cet événement !**

# **25<sup>e</sup> MARATHON DE ST-ANDRE-DES-EAUX**

*(22 Côtes-d'Armor)*

## **7 AOÛT 2005**

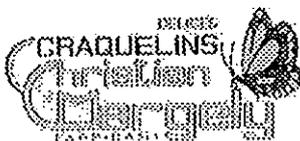


*Départ à 8 heures - Parcours mesuré (42,195 km)*

**Inscriptions : 02 96 27 40 14 (mairie)**

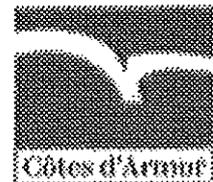
**06 18 93 08 89**

**Fax : 02 96 27 53 92**



**E-mail : [saintandredeseaux@wanadoo.fr](mailto:saintandredeseaux@wanadoo.fr)**

**Fédération Française d'Athlétisme - CDCHS**



# La priorité du Comité des Fêtes est l'organisation du 25<sup>e</sup> marathon

Le Petit Bleu



Ambiance conviviale et sympathique pour l'assemblée générale du comité des fêtes qui s'est déroulée autour de la galette des rois.

## Plus de 35 personnes présentes à l'assemblée générale du comité

L'assemblée générale du Comité des Fêtes s'est tenue vendredi 21 janvier à l'ancienne école des Rainettes et s'est déroulée autour de la galette des rois. C'est un comité en pleine santé qui prépare ses prochaines animations, avec pas moins de cinq vice-présidents ayant chacun une organisation bien précise à mettre en place selon sa spécialité : Président, Jean-Louis Nogues, Jean Renault en charge de la

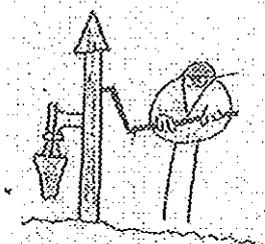
course cycliste, Loïc Maufrais, le marathon, Marcel Commereuc, les buvettes, Alain Aubry, les jeux, Mickaël Bloutin, la restauration. Sans oublier les responsabilités du bureau avec Viviane Commereuc et Bernard Suas au trésor, Christine Bouffieux et Françoise Mariette au secrétariat. L'objectif prioritaire de cette année sera l'organisation du 25<sup>e</sup> marathon qui se tiendra le jour de la fête communale, le dimanche 7 août et la mise en place d'animation spéciale pour cette occasion avec

notamment des lots spéciaux pour les 150 premiers coureurs engagés. Cela ne fait pas oublier les autres engagements du comité, notamment pour le Relais des Villages du 8 mai et la participation au Comice Agricole organisé par Les Champs-Géraux. Pour remercier la participation de tous, le comité organise pour ses membres et pour les bénévoles un car pour « Planète Sauvage » le 28 mai prochain, histoire de passer une journée sympathique ensemble.

« COMITE DES SHADDOCKS »

ST ANDRE DES EAUX le 25/01/2005

Mme Jocelyne BUAN- LECOMTE  
Le bourg  
22630 ST ANDRE DES EAUX  
02/96/27/48/49



Le comité des « shaddocks » vous souhaite une bonne année 2005.

L'année 2004 aura été pour nous tous au sec et nous en sommes très heureux ; mais restons sur nos gardes.

Nous avons pensé qu'afin de garder des liens d'amitiés et de paroles il serait sympathique de refaire un petit buffet réunion afin d'échanger nos idées et de s'informer des travaux effectués.

Le repas est prévu le vendredi 18 février à 19 h à la salle des « rainettes » ;

Une participation de 5€ par personne vous sera demandée.  
Veuillez vous inscrire avant le 15 février au 02/96/27/48/49.

Nous comptons sur vous.

Shaddockement vôtre.

Jocelyne BUAN. LECOMTE

LE LYNE DE CHEMIN DE FER  
LA BRONNIÈRE - DINAN

La construction de la ligne de la Bronnière 1893. 1896 fut approuvée par la décision du 19 déc 1882 pour une distance de 39 km

L'inauguration de la ligne eut lieu le dimanche 26 juillet 1896

la date n'avait été annoncée que le 10 juillet 1896 dans une lettre du ministre des Travaux Publics M<sup>r</sup> TURTEL au député JACQUEMIN, incertitude sur cette date, envisagée courant Août, vers même septembre provenant de l'état d'avancement des Travaux. En effet, il avait fallu travailler jour et nuit pour achever la ligne, construite en quatre ans, pour un coût de cinq millions de francs.

Les occupants des maisonnettes des passages à niveau, s'étaient installés le dimanche 12 juillet, et les chefs de gare l'avaient fait la semaine suivante. dont M<sup>r</sup> FOURNEAU gare de TREVON.

le dimanche matin, le train conduisit à la Bronnière une cinquantaine de personnes à l'aller Dinan 8h04 TREVON 8h48 la Bronnière 10h08 le train était orné de drapeaux Russes et Français - les maires des communes traversées, s'étaient rendus à la gare pour saluer le ministre à son passage.

A la halte de TREVON située sur le territoire de ST JUVAT le maire qui avait oublié son écharpe et sa décoration du mérite agricole... salua de quelques mots le ministre qui lui répondit tout aussi brièvement.

L'exploitation de 1896 à 1939. Pendant toute la durée de son exploitation, la ligne de la Bronnière Dinan a été desservie quotidiennement par trois omnibus montants et descendants et fut réduit à deux durant la guerre de 1914/1918.

la guerre 1939 - 1945 apporta un regain d'activité, mais ce ne fut qu'un feu de paille et en raison de la diminution croissante du trafic la SNCF décidait d'exploiter la ligne sous le régime du trafic lentement.

Peu après, la fermeture du tronçon le QUIDU - TREVON se fera en deux branches la dessert marcéloise.

1<sup>er</sup> Au Nord la section Trevon-Dinan était parcourue trois fois par semaine par une navette confiée à une 250 G, une 140 H ou 141 C du dépôt de St Brieuc, dont le principal trafic est fourni par le ravitaillement de fus DONGES du dépôt d'Hydrocarbures du HINGLÉ ainsi que le départ de granite, cependant cette portion est cependant abandonnée en 1964.

2<sup>em</sup> All Sud La section la Brohinière le Quiou reste dotée par un mouve-  
ment tri-hebdomadaire autrefois confié à une 140C de Rennes puis à  
une locomotive diesel BB 63000.  
la gare a été désaffectée en 1958 ainsi que la dépose de la voie du  
8 au 24 Novembre 1962.

Le tronçon Dinan - le HINGIÉ a été fermé aux marchandises le  
1<sup>er</sup> février 1971 et déclaré le 21 Août 1973.

Alors que les autres gares existent toujours (même à titre privé) la  
gare du HINGIÉ a été rasée en 1984 pour laisser la place à une  
route nouvelle.

LA halte de TRÉVON se trouvait au Km 436,100 au départ de  
Paris Montparnasse.

Le service des voyageurs avait été autorisé à partir du 26 juillet 1896  
et le 18 Aout 1897 l'ouverture de la ligne à la petite vitesse pour le  
transport des marchandises.

Il fallait 1 heure 34 de la Brohinière à Dinan distance 39 Km en 1896  
et 3 heures 30 de Rennes à Dinan au 15 oct 1896 s. a s. affaiblissait  
presque à une expédition au long cours !

3<sup>em</sup> La Marche des trains

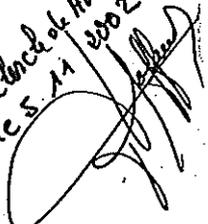
Aux trois trains de voyageurs <sup>qui</sup> circulant dans chaque sens, ajoutant  
un train de marchandises, la vitesse maximale était  
la suivante:

Pour les trains de voyageurs de 30 à 39 Km heure  
pour les trains de marchandises 25 Km sur toute la ligne

4<sup>em</sup>

Le trafic voyageur sur la ligne a cessé en 1947 il a été remplacé  
par un service de cars des établissements LANGIEN de Dinan,  
reliant Dinan la Brohinière trois fois par semaine avec deux  
navettes le Jeudi

Dans le prochain numéro :  
La bataille du rail sur la ligne LA BROHINIÈRE - DINAN

Reçu de Mme LAFFICHE  
le 5.11.2002  


# ► Le Baromètre politique municipal

Louis-Harris - *Journal des Maires* - France Bleu

## NUAGES SUR LA FIN DU MANDAT DES MAIRES

1<sup>ère</sup> partie

### ✓ Un électeur sur trois prêt à changer de camp

**P**our la troisième année consécutive, nous publions le Baromètre politique municipal, réalisé par l'institut Louis-Harris et créé par le *Journal des Maires*. Cette année, France Bleu – le réseau des radios locales de Radio France – a accepté d'être notre partenaire, ce dont nous nous réjouissons. Ses rédactions – dont les élus locaux ont l'occasion d'apprécier quotidiennement le professionnalisme – contribueront à en faire connaître les principaux résultats et en dégager les analyses. Qu'elles en soient remerciées. Les élus municipaux trouveront dans les tableaux qui suivent quelques motifs de satisfaction. Incontestablement, les maires restent les élus préférés des Français et leur image est bonne, mais ils ne retrouvent pas le niveau de popularité qui était le leur il y a trois ans, notamment dans les petites communes.

Il serait toutefois dangereux de s'en tenir à cette seule impression. D'abord, une nette montée du mécontentement apparaît à propos de l'utilisation des impôts locaux. Ensuite, les deux questions d'actualité que nous avons posées cette année indiquent que de nombreux électeurs sont décidés à changer de camp à l'occasion des prochaines élections municipales. Résumé, en une phrase : les citoyens aiment leur maire, mais ils veulent en changer...

Cette situation peut s'expliquer par plusieurs causes. Les équipes municipales viennent d'entrer dans la phase de réalisation de leurs projets. Les grands chantiers du mandat sont ouverts et donnent l'impression aux contribuables qu'ils vont voir augmenter leurs impôts. C'est aussi lorsque s'ouvrent les chantiers que se cristallisent les oppositions. Plus fondamentalement, les débats autour de la décentralisation ont fait apparaître dans l'opinion le sentiment que l'Etat va transférer aux communes une partie de ses propres charges. Les sondés anticipent donc peut-être une situation qu'ils ne vivent pas encore, mais qu'ils pressentent comme imminente, auquel cas leurs critiques seraient une forme d'avertissement lancé à leurs élus.

Plus fondamentalement, et depuis au moins deux décennies, les électeurs ont pris l'habitude de « zapper » à chaque élection nationale, votant non plus pour un candidat mais contre un élu sortant. Le phénomène a touché l'an dernier les régions et les départements. Pourquoi s'arrêterait-il en chemin ?

La crise de confiance des citoyens à l'égard des élus nationaux menace donc aujourd'hui les bases mêmes des institutions républicaines, à savoir les communes.

Jean Bourdelle



#### NOTE TECHNIQUE

Etude réalisée pour le *Journal des Maires* du 10 et 13 décembre 2004.

Sondage Louis-Harris effectué par téléphone auprès d'un échantillon de 1 003 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, région, catégorie d'agglomération.

\* La version complète du « Baromètre politique municipal » est consultable sur notre site Internet. Sur chaque question, elle présente les réponses des sondés selon leur sexe, leur âge, leur profession, leur catégorie d'agglomération et leur proximité partisane.

# Les maires, leaders incontestés des élus

## POUR CHACUN DES ÉLUS SUIVANTS, DITES-MOI SI VOUS EN AVEZ AUJOURD'HUI UNE OPINION...

	Très positive			Plutôt positive			Sous-total Positive			Plutôt négative			Très négative			Sous-total négative			Ne le connaît pas (spontané)			Ne se prononce pas		
<b>Votre maire</b>	24	22	24	50	46	45	74	68	69	15	16	16	6	8	7	21	24	23	3	5	5	2	3	3
<b>Votre député</b>	11	8	9	44	42	40	55	50	49	15	15	12	4	4	4	19	19	16	23	27	28	3	4	7
<b>Votre conseiller général</b>	10	9	11	45	43	41	55	52	52	13	12	10	2	4	3	15	16	13	25	27	29	5	5	6
<b>Votre sénateur</b>	6	5	4	31	29	26	37	34	30	12	13	10	3	4	5	15	17	15	42	43	46	6	6	9

en %

■ chiffres 2003 ■ chiffres 2004 ■ chiffres 2005

**A**près la chute de l'an dernier (moins 6 points pour les maires), la cote de popularité des élus continue de s'effriter.

Avec une popularité égale à 69 % (plus 1 point par rapport au précédent baromètre) les maires devançant toujours largement les conseillers généraux (52 %, stable), les députés (49 %, moins 1 point) et les sénateurs (30 %, moins 4 points). Tous ceux-ci souffrent d'un manque de notoriété certain, de surcroît en augmentation sensible, puisque plus d'un Français sur quatre ne connaît ni son conseiller général ni son député (29 % et 28 %), proportion qui culmine même à près d'un Français sur deux pour les sénateurs (46 %) (1).

C'est principalement dans l'agglomération parisienne que ce manque de notoriété est flagrant puisque 47 % des Franciliens ne connaissent pas leur conseiller général, 36 % d'entre eux ne connaissant pas leur député.

La proximité semble par contre servir l'image des maires puisque, parmi les Français en ayant une opinion positive, les habitants des petites communes arrivent en tête (72 %).

(1) Les sénateurs figurent dans ce tableau à titre indicatif. S'il paraît normal qu'ils souffrent d'un fort déficit de notoriété, lié à leur mode d'élection, par contre, la nette dégradation de leur image (moins 7 points) en 3 ans ne devrait pas les laisser indifférents.

### L'image du maire selon la taille des communes

	Positive			Négative			Ne le connaît pas		
Moins de 2 000 habitants	79,7	68,3	72,2	17,6	25,2	20,1	1,3	5,7	4,2
De 2 000 à 20 000 habitants	77,6	70,5	67,6	17,3	19,9	24	3,1	4,4	5,3
De 20 000 à 100 000 habitants	71,5	62,5	67,5	25,7	28,7	21,8	1,2	5	8
Plus de 100 000 habitants	74,5	68	70,5	19,8	25,4	22,8	4,2	3,3	2,6
Agglomération parisienne	60,6	68,8	67,9	31	21,2	25,6	5,9	6,9	4,7

en %

■ chiffres 2003 ■ chiffres 2004 ■ chiffres 2005

### L'image du député selon la taille des communes

	Positive			Négative			Ne le connaît pas		
Moins de 2 000 habitants	59,5	52,6	50,8	18,5	18,9	15	20,4	25	25
De 2 000 à 20 000 habitants	51,6	51	49,5	19,5	20,1	15,6	24,9	24,7	29,5
De 20 000 à 100 000 habitants	62,6	44,4	48,8	19,8	23,3	15,8	14,3	28,5	22,7
Plus de 100 000 habitants	52,2	52,2	51,4	16,5	17,4	16	28,1	25,9	26,1
Agglomération parisienne	51,1	42,4	43	22,2	20,5	16,4	24	34	36

en %

■ chiffres 2003 ■ chiffres 2004 ■ chiffres 2005

### L'image du conseiller général selon la taille des communes

	Positive			Négative			Ne le connaît pas		
Moins de 2 000 habitants	68,2	60,1	58,6	15	16,5	12,6	14,4	19,9	21,3
De 2 000 à 20 000 habitants	49,9	51,6	53	19,2	17,6	18,9	26,1	24	24
De 20 000 à 100 000 habitants	60,6	49,4	55,1	19,1	11,6	14,3	17,1	32,4	24,3
Plus de 100 000 habitants	52,5	51,8	52,5	12,1	14,7	11,3	29,3	29,2	30,2
Agglomération parisienne	39,8	43,7	34	13,7	16,3	11,8	39,6	36,6	46,5

en %

■ chiffres 2003 ■ chiffres 2004 ■ chiffres 2005

suite page 24 >

# Une image en progrès sur plusieurs critères

L'image que les Français se font de leurs maires repart à la hausse sur presque tous les critères, après la nette érosion constatée l'an dernier. Les maires sont jugés sympathiques (79 %), compétents (76 %), dynamiques (72 %). Par contre, leur qualité d'écoute (70 %) ne regagne pas le terrain perdu. Idem pour la proximité à l'égard des préoccupations des sondés (58 %). Ce déficit sur deux critères plus politiques que les autres laisse apparaître la persistance – et peut-être l'élargissement, comme nous le verrons plus loin – de la fracture entre les élus et les électeurs. Sur les valeurs affectives, la proximité joue fortement en faveur des maires des villages. Ainsi, dans les communes de moins de 2 000 habitants, où la communication municipale se réduit la plupart du temps aux poignées de mains qu'échangent électeurs et élus, la sympathie du maire plafonne à 84 % ! De quoi faire pâlir d'envie les élus des grandes villes qui, avec l'aide de leurs équipes de communication, restent 9 points en dessous...

**POUR CHACUN DES QUALIFICATIFS SUIVANTS, DITES-MOI S'IL S'APPLIQUE PLUTÔT BIEN OU PLUTÔT MAL À VOTRE MAIRE...**

	Plutôt bien			Plutôt mal			Ne se prononce pas		
<b>Sympathique</b>	80	76	79	15	17	14	5	7	7
<b>Compétent</b>	79	73	76	17	20	19	4	7	5
<b>Dynamique</b>	74	69	72	22	24	23	4	7	5
<b>A l'écoute des gens</b>	74	70	70	21	23	24	5	7	6
<b>Proche de vos préoccupations</b>	62	58	58	33	34	34	5	8	8
<b>Autoritaire</b>	51	42	43	41	46	39	8	12	18

■ chiffres 2003 ■ chiffres 2004 ■ chiffres 2005

en %

✓ Le dynamisme des maires est reconnu dans toutes les communes

**Le qualificatif « dynamique » s'applique-t-il à votre maire ?**

	Plutôt bien			Plutôt mal			Ne se prononce pas		
Moins de 2 000 habitants	77,1	69	72,9	21,5	26,8	22,7	1,4	4,3	4,4
De 2 000 à 20 000 habitants	77,6	70,9	69,9	17,9	24	25	4,5	5,1	5,1
De 20 000 à 100 000 habitants	73	65,2	73,3	24,6	22,8	22,4	2,5	12	4,3
Plus de 100 000 habitants	75,3	70,6	74,2	20,3	22,4	18,6	4,5	6,9	7,2
Agglomération parisienne	65,7	69,9	67,6	26,4	21,7	26,7	7,9	8,4	5,8

■ chiffres 2003 ■ chiffres 2004 ■ chiffres 2005

en %

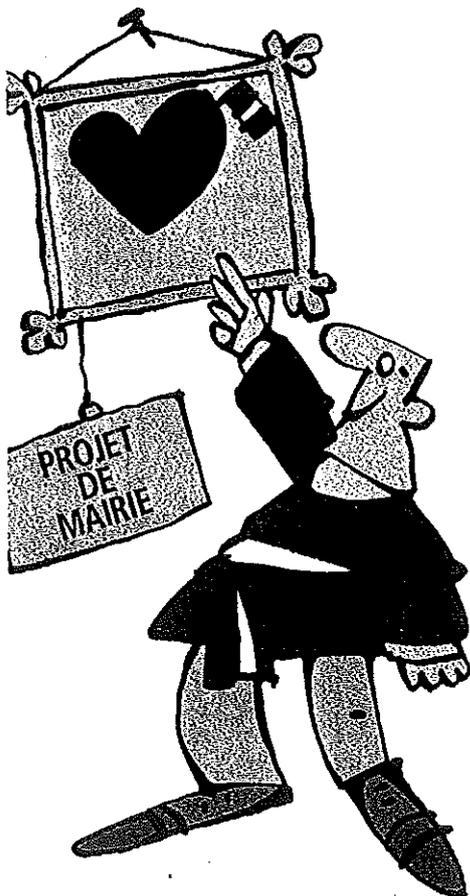
✓ La sympathie du maire, en hausse, culmine dans les petites communes

**Le qualificatif « sympathique » s'applique-t-il à votre maire ?**

	Plutôt bien			Plutôt mal			Ne se prononce pas		
Moins de 2 000 habitants	89,4	82,1	84,2	8,9	15,1	9,5	1,8	2,8	6,3
De 2 000 à 20 000 habitants	86,3	80,4	80,6	9,6	12,2	14,9	4,1	7,3	4,5
De 20 000 à 100 000 habitants	79	74,3	77,2	18,9	13,8	16,5	2,1	11,9	6,2
Plus de 100 000 habitants	74,6	70,6	76,1	19,7	21	15	5,7	8,4	8,9
Agglomération parisienne	70,1	70,9	75,6	20	20,6	14	9,9	8,6	10,4

■ chiffres 2003 ■ chiffres 2004 ■ chiffres 2005

en %



# 1 électeur sur 3 prêt à changer de camp

LES DERNIÈRES MUNICIPALES ONT EU LIEU EN 2001.

AUJOURD'HUI, DIRIEZ-VOUS QUE LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE DANS VOTRE COMMUNE PAR LE MAIRE ET SON ÉQUIPE DEPUIS CETTE DATE...

Vous confortent dans le choix politique que vous aviez fait alors	68
Vous donnent envie de faire un autre choix politique	32

Base : 804 personnes, déclarant avoir participé aux municipales de 2001.

en %

AUJOURD'HUI, DIRIEZ-VOUS QUE LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE DANS VOTRE COMMUNE PAR LE MAIRE ET SON ÉQUIPE DEPUIS LES DERNIÈRES MUNICIPALES...

	Vous confortent dans le choix politique que vous aviez fait alors	Vous donnent envie de faire un autre choix politique	Autres situations *
Hommes	55,9	24,9	19,2
Femmes	53,2	26,2	20,6
Age			
18 à 24 ans	40,2	19	40,8
25 à 34 ans	47,2	27,1	25,7
35 à 49 ans	53,1	28,9	18
50 à 64 ans	65,8	24,9	9,3
65 ans et plus	59,4	24,2	16,4
Catégorie socioprofessionnelle			
Agriculteur	45	45,1	9,9
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	53,2	24,6	22,2
Cadre, profession intellectuelle supérieure	63,2	16,6	20,2
Profession intermédiaire	51,8	26	22,2
Employé	54,2	30,3	15,5
Ouvrier	51,1	30,7	18,2
Retraité, autre inactif	55,6	23,1	21,3
Proximité partisane			
Ensemble de la gauche	55,4	27,8	16,8
Ensemble de la droite	63,7	24,9	11,4
Aucun/Ne se prononce pas	41,7	21,7	36,6
Catégorie d'agglomération			
Moins de 2 000 habitants	55,2	26,1	18,7
De 2 000 à 20 000 habitants	51,2	29,8	19
De 20 000 à 100 000 habitants	51,9	29,3	18,8
De 100 000 habitants et plus	57,9	22,2	19,9
Agglomération parisienne	52,9	23,8	24,2

\* Non votant en 2001. Vote blanc ou nul.  
Non inscrit sur les listes électorales.  
Ne se prononce pas.

en %

A chaque élection, une partie de l'électorat change régulièrement de camp. C'est ce que les politologues appellent « l'effet zapping ». Depuis deux décennies, il va en s'amplifiant. Dans le cas des municipales, cet « effet zapping » s'annonce important. Bien entendu, il peut jouer en faveur ou au détriment des équipes en place. Il peut même y avoir des déplacements croisés d'électeurs. Si l'on raisonne par analogie avec d'autres élections, on constate, cependant, que le phénomène est largement défavorable aux sortants, provoquant des alternances successives de majorité dans toutes les assemblées (exception faite du Sénat...).



## BIEN CONNAITRE LA NATURE ET LES QUATRES SAISONS, QUELQUES DICTONS

**AVRIL : en avril ne te découvre pas d'un fil.**

*Avril, mois du renouveau ?  
Oui, avril prépare les épis, l'herbe pousse, semée de boutons d'or.  
Les primevères colorent les vergers, les haies verdoient, les épis se forment,  
les bourgeons éclosent.*

Au contraire du mois de mars, en avril la pluie est bienfaisante pour la jeune végétation qui ne demande qu'à pousser. Avril pluvieux laisse augurer des greniers et des tonneaux bien pleins.

**1<sup>er</sup> avril : saint Hugues**  
*quand on a des sous dans sa poche  
le premier avril  
on en a toute l'année (Lorraine).*

**3 avril : saint Richard**  
*s'il pleut le trois  
il pleuvra tout le mois (Vivarais).*

**Pâques :**  
*Noël au balcon  
Pâques au tison*

*Pâques vieilles ou non vieilles (précoces ou tardives)  
Ne viennent jamais sans feuilles.*

**9 avril : saint Gautier et sainte Vaudru**  
*A la saint Gautier, jamais le jour entier  
Ne passe sans quelques giboulées.*

**12 avril : saint Jules**  
*A la saint Jules, les sansonnets  
Tiennent ménages dans les clochers (Picardie)*

**15 avril : saint Patern**  
*Quand de saint Patern vient la saison  
La chaleur vient pour de bon (Bretagne).*

**23 avril : saint Georges**  
*s'il pleut à la saint Georges  
ni prunes ni orge (Franche-Comté, Lorraine)*

*Pluie de saint Georges  
Sur cent cerises en reste quatorze (Forez, Lyonnais, Limousin)*

*Avril pluvieux, avril heureux pour grenouilles et autres chanteurs.  
En mai les grenouilles se tairont mais pour le moment elles coassent de joie en sentant venir la pluie.*

**MAI : mai fait la fleur, juin en a l'honneur.**  
*Mai fait le blé, juin fait le foin*

La pluie de la petite saint Jean [6mai] peut durer jusqu'à la grande saint Jean, et celle de sainte Pétronille [31 mai] pendant 40 jours. Et attention aux saints de glace, ils peuvent encore sévir ( saints Mamert, Pancrace et Servais fêtés les 11, 12 et 13 mai ).

Patience donc, le beau temps n'est pas encore tout à fait installé.

Dans tous les cas, tout ce qui a eu la sagesse d'attendre a plus de chance de venir à bien.

**1<sup>er</sup> mai : saint Philippe et saint Jacques**

*Quand il pleut le jour de la saint Philippe*

*Il n'est ni tonneau ni pipe (Beauce, Bretagne, Languedoc)*

**4 mai : sainte Monique**

*Quand il pleut à la sainte Monique*

*On n'a pas de fruits (Lorraine)*

**13 mai : saint Servais**

*Après la saint Servais*

*Plus de gelée*

**19 mai : saint Yves**

*A la saint Yves, le beau temps*

*Ote au laboureur ses dents.*

**20 mai : saint Bernardin et saint Maximin**

*S'il gèle à la saint Bernardin*

*Adieu le vin*

*Le jour de la saint Maximin*

*S'embaume le jasmin.*

*Confiture de jasmin*

*5 oranges, 1 citron, 1/2 l d'eau, 1,5 kg de sucre en poudre, 500 g de fleurs de jasmin.*

*Hachez finement les fruits lavés, en recueillant soigneusement tout le jus. Mettez les fruits dans la bassine avec l'eau et les pépins dans un sachet de mousseline. Faites bouillir 20 mn. Versez le sucre et laissez cuire encore pendant 45 à 50 mn en remuant de temps en temps. 5 mn avant la fin de la cuisson, ajoutez les fleurs de jasmin ( qui devront être broyées au mortier) dans la confiture. Ecumez alors et mettez en pots.*

**22 mai : saint Emile et sainte Emilie**

*Beau temps de saint Emile*

*Donne du fruit à la folie.*

**31 mai : sainte Pétronille**

*Si Pétronille, lave ses guenille,*

*Il faut quarante jours pour les sécher (Lorraine)*

**JUIN : en juin beau soleil qui donne n'a jamais ruiné personne.**

En juin l'idéal est un temps ni trop humide, ni trop sec, ni trop chaud, ni trop froid. Bref un temps calme, ensoleillé et un peu frais, qui permettra la fenaison, gros travail agricole du moïket dans le midi les premières moissons.

L'ennemi numéro un des cultivateurs est la pluie qui nuit à la formation et à la maturation du grain, pourrit les fruits et donc compromet dangereusement moissons et récoltes.

**3 juin : sainte Clotilde et saint Morand**

*En juin le temps qu'il fait le trois  
Sera le temps du mois.*

*La santé par les cerises*

*Selon l'altitude, les cerises se cueillent en juin ou juillet. Cachées dans les sentes de chèvres. Les toutes petites cerises sauvages d'un noir de jais, ou d'un rouge translucide comme la cornaline, sont d'une saveur incomparable.*

*Et les cerises c'est la santé. Désintoxicante, la cerise régularise l'appareil urinaire et les intestins.*

*Si toute l'année, il y avait des cerises,  
Messieurs les médecins n'iraient plus qu'en chemise.*

**8 juin : saint Médard**

*Quand il pleut à la saint Médard  
Il pleut quarante jours plus tard  
A moins que Barnabé  
Ne lui coupe l'herbe sous le pied*

*Saint Médard beau et serein  
Promet abondance de grains (Auvergne)*

**11 juin : saint Barnabé**

*Pluie de saint Barnabé  
Diminue la récolte de moitié (Franche-Comté, Lorraine)*

*Le pouvoir de Saint Barnabé*

*Barnabé à le pouvoir de "reboutonner la culotte" de Médard, qualifié irrévérencieusement de "Grand Dissard". D'où maintes variantes pour le dernier vers du dicton classique.*

*Quand il pleut à la saint Médard  
Il pleut quarante jours plus tard  
A moins que Saint Barnabé*

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| - Ne lui casse le nez          | - Ne lui coupe l'herbe sous le pied |
| - Ne lui raccourcisse le nez   | - Ne vienne l'arrêter               |
| - Ne lui tape sur le bé [bec]  | - Ne vienne tout réparer            |
| - Ne vienne lui lier le bé     | - Ne vienne tout corriger           |
| - Ne lui coupe le bé           | - Ne vienne tout arranger           |
| - N'y vienne mettre le nez     | - Ne raccommode ce qui est gâté     |
| - Ne vienne lui couper le pied | - Remette le pain dans la maie      |

# Communauté de communes du Pays d'Évran

Réalisation d'un centre nautique et de loisirs  
à Bétineuc

Procédure adaptée

12/12/04

- I. Identification de l'organisme qui passe le marché : communauté de communes du Pays d'Évran, place Jean-Perrin, 22630 Évran, tél. 02 96 27 56 30, fax 02.96.27.56.63.
- II. Objet du marché : marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un centre nautique et de loisirs à Bétineuc (30 à 40 enfants).
- Caractéristiques principales de l'ouvrage envisagé :
- Le projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale d'aménagement de la partie communautaire du site de Bétineuc.
- L'architecte et son équipe devront avoir des compétences en matière d'aménagement paysager afin que les bâtiments s'intègrent parfaitement dans le site naturel de Bétineuc; il devra travailler en associant l'ensemble des acteurs concernés par le projet.
- Il devra également être capable de fournir à la personne publique, maître d'ouvrage, un avant projet sommaire (APS) avant le 1<sup>er</sup> mars 2005.
- A titre indicatif, le centre nautique et de loisirs pourrait comprendre :
- Salle d'animation.
  - Vestiaires H/F.
  - Sanitaires, douches + WC (H/F).
  - Local de rangement de bateaux (60 m2 environ).
  - Bureaux : 2 de 6/8 m2.
- Enveloppe prévisionnelle : 160 000 euros HT.
- III. Procédure : procédure adaptée article 28 du Code des marchés publics.
- IV. Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante.
1. Les compétences en matière architecturale et d'insertion dans le site.
  2. Les références.
  3. Les moyens humains et techniques.
  4. Le montant des honoraires.
- V. Justification à produire quant aux qualités et capacités du candidat : les documents sont ceux fixés en application de l'article 45 du Code des marchés publics.
- VI. Délai de validité des offres : quatre-vingt-dix jours à compter de la date de réception des offres.
- VII. Date limite de réception des offres : le vendredi 14 janvier 2005 à 12 h.
- VIII. Lieu de dépôt des offres et demande de renseignements : communauté de communes du Pays d'Évran, place Jean-Perrin, 22630 Évran, tél. 02 96 27 56 30, fax 02.96.27.56.63.
- Dépôt : secrétariat de la communauté de communes.
- L'enveloppe portera la mention suivante : « candidature pour la maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un centre nautique et de loisirs à Bétineuc, ne pas ouvrir ».
- IX. Demande de renseignements : secrétariat communauté de communes.
- X. Date d'envoi à la publication : le jeudi 9 décembre 2004.



Section de Dinan

Centre Social  
BP 308  
22106 Dinan cédex  
tél-fax :02.96.39.87.11  
[ldhdinan@yahoo.fr](mailto:ldhdinan@yahoo.fr)

notre but est d'aider toute personne victime de  
l'arbitraire, d'une injustice, d'une exclusion de tout ordre.

**Permanences : 1er Mardi de 16 à 18h à l'Espace  
Femmes Caserne Beaumanoir, rue du 10<sup>ème</sup> d'Artillerie à Dinan  
ainsi que chaque 3<sup>ème</sup> samedi de 11 à 12h au Centre Social de  
Dinan.**